



Direction générale  
DP/VM

## Procès verbal du conseil municipal du 28 mars 2013

Le 28 mars 2013 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** : M. STREHAIANO, MAIRE,  
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL GENERAL,

**PRESENTS** : M. THEVENOT, Mme LARDAUD, M. BARNIER,  
Mme KRAWEZYK, M. LEBEGUE, Mme BONNEAU, M. SURIE,  
Mme MILLET, M. VIGNAUX, Mmes BICHAUD, LENGAGNE,  
FOURNIER, MM. ABOUT, DACHEZ, VERNA, Mme UMNUS,  
Mlle BITTERLI, Mmes BESNARD, FRERET, M. HUMEAU  
(à partir de 21h35), M. MARCUZZO, Mme BRASSET,  
M. LE ROUX, Mlle OZIEL, MM. GAUVIN, MOROT-SIR,  
DELCOMBRE, Mlle BEROT (à partir de 21h15).

**PAR PROCURATION** : M. DUMAS à Mme FOURNIER,  
Mme DA CRUZ à M. SURIE,  
M. HUMEAU à M. THEVENOT (jusqu'à 21h35),  
M. ELISHA à Mme LARDAUD,  
Mme MOKRY à M. MOROT-SIR,  
Mlle BEROT à M. GAUVIN (jusqu'à 21h15).

**SECRETAIRE** : M. François ABOUT.

	<u>Jusqu'à 21h15</u>	<u>De 21h15 à 21h35</u>	<u>A partir de 21h15</u>
PRESENTS :	27	28	29
PROCURATION :	6	5	4
VOTANTS :	33	33	33

M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

---

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PAR M. LE MAIRE**

**VOIRIE**

**Avenue d'Alembert**

Le marquage des places de stationnement a été réalisé le 19 mars dernier. En effet, les riverains en avaient fait la demande notamment le jour de l'inauguration des travaux de requalification de cette voie, le 16 février dernier.

**Entretien voirie communale**

La liste des reprises de trottoirs et de chaussées est achevée. L'appel d'offres a été lancé le 22 mars pour une soixantaine de lieux à rénover. Je vous rappelle qu'un crédit de 400 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2013 pour cette action.

**Rue du Châtaignier Brûlé et Chemin des Belles Vues**

Les travaux de reprise de la voirie débuteront à partir du 9 avril.

**Avenues des Mimosas, Pâquerettes et Noël**

Les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de finalisation.

**ENVIRONNEMENT**

Le nettoyage de la végétation aux abords des **jardins familiaux au Trou du Loup** a été réalisé par nos équipes ; il s'agissait d'améliorer les abords des futurs jardins familiaux dans un souci de cohérence environnementale. Les travaux des jardins, quant à eux, doivent se terminer fin avril.

Nous avons constaté des insuffisances dans la prestation de l'entreprise SEPUR pour le **nettoyage des voiries et trottoirs de la Ville** ; après une mise en demeure en bonne et due forme, de nouvelles dispositions vont permettre, je l'espère, de constater une amélioration et surtout le respect du cahier des charges du marché signé.

**BÂTIMENT**

La consultation des entreprises pour la **rénovation complète de l'école Jacques Prévert** a été lancée le 22 mars. Il en est de même pour la rénovation du préau Emile Roux, pour le ravalement des façades de l'Eglise et pour la création de sanitaires à Descartes maternelle.

Pour **l'Eglise**, les vitraux sont en cours de démontage ; ils vont maintenant faire l'objet de 4 mois de rénovation dans un atelier spécialisé avant d'être remis en place lors des travaux de restauration des façades.

## ANIMATION - CULTURE

Samedi 23 février dernier, Loisirs et Culture accueillait la compagnie des Bords de Seine qui a interprété « **Médée : trois visages** » ; le spectacle a accueilli 20 personnes en soirée et 12 collégiens durant la séance de l'après-midi.

Les 2 et 3 mars dernier, la compagnie Les Trois Coups a joué deux représentations de la pièce de théâtre « **Maman ? Y' a papa qui bouge encore !** » de René Bruneau et ce pour le plus grand plaisir du public venu nombreux (plus de 300 personnes).

Mercredi 13 mars, avec le Festival « Image par Image », la Ville proposait **deux ciné-goûters**, à la Salle des Fêtes : « 10, 11, 12... Pougne le hérisson » et « Nikita le tanneur » qui ont réuni 97 enfants et 37 adultes.

## JEUNESSE

Dans le cadre des **actions de sensibilisation aux conduites à risques et aux violences scolaires**, deux actions de prévention avec le soutien financier de l'Etat ont été menées du 21 janvier au 12 février ; il s'agit d'un partenariat avec les collèves et les « acteurs jeunesse de la ville » à destination des 412 collégiens en classe de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> :

- « Violences scolaires » : 209 élèves de 4<sup>ème</sup> ont participé à cette action,
- « Addictions plaisirs amers » : 203 élèves de 3<sup>ème</sup> y ont participé.

Les bilans mettent en avant l'intérêt de ce type d'actions notamment grâce aux supports utilisés à savoir un jeu en équipe concernant les violences scolaires, une expo-quiz suivie d'une pièce de théâtre et enfin un débat mené par notre collègue Bania Krawczyk sur le thème des addictions. Ces actions devraient être reconduites pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Les 3 et 4 février dernier, le **Conseil Municipal de Jeunes** a participé au traditionnel **week-end d'intégration**, moment fort de ce début de mandat.

Ce temps de travail a permis aux 27 participants de se connaître, de développer la notion de groupe et d'équipe et de faire émerger de nouveaux projets.

Dans le cadre des **activités proposées durant les vacances d'hiver, du 2 au 15 mars**, le Service Jeunesse a enregistré 182 inscriptions pour 222 places proposées, soit un taux de 80 % de participation. Seuls le séjour ski et une activité ont fait l'objet de tirages au sort.

Côté sport, 147 jeunes de 10 à 17 ans ont répondu présents aux stages et séjour sportifs organisés durant ces vacances

95 jeunes de 10 à 17 ans ont participé au stage Actions-Sports, 17 enfants de 9/12 ans ont participé au Stage Multisports et 15 jeunes ont bénéficié des activités sportives proposées lors du stage Sports Vacances. Le Séjour ski à Valmeinier a accueilli 20 jeunes.

Les traditionnelles soirées souvenirs des vacances avec diffusion des films et exposition des photos se sont tenues ces 26 et 27 mars dernier.

## SPORT

Plus de trois cent vingt enfants ont participé à la 10<sup>ème</sup> édition du « Duathlon Avenir de Soisy-sous-Montmorency » organisé le 24 mars dernier au complexe sportif Schweitzer.

A cette occasion, le club de la Vallée de Montmorency Triathlon s'est brillamment distingué. La sécurité du circuit a été assurée par les effectifs de Police Municipale de la CAVAM sur la demande de la Ville.

## EDUCATION

Dans le cadre des **classes sportives à la montagne**, le dernier séjour de l'année 2012/2013 aura lieu du 4 au 12 avril prochain : la classe de Mme Picco (CM2) de l'école Emile-Roux 2 partira en train, destination Laffrey en Isère pour un séjour « escalade ».

Une réunion préparatoire, en présence de M. Thévenot, Adjoint au Maire délégué aux actions scolaires, l'organisateur CAP MONDE et les parents, s'est tenue à l'école, le 18 mars dernier.

Au total, cette année, ce sont 215 écoliers de CM2 – CM1-CM2 qui auront donc bénéficié de ces classes sportives à la montagne.

**Les inscriptions scolaires et périscolaires 2013/2014** auront lieu en mairie, Service Education/Action scolaire, du 2 avril au 31 mai 2013.

**Point sur la journée de grève des enseignants de ce 28 mars** : mouvement très peu suivi à Soisy-sous-Montmorency notamment par rapport au précédent mouvement du 12 février.

35 enfants ont été accueillis ce matin (31 enfants de maternelle et 4 enfants d'élémentaire) pour le service minimum mis en place sur Soisy-sous-Montmorency, comme nous le faisons d'habitude. L'accompagnement durant la journée a été assuré par les ATSEM appartenant aux écoles dont les enseignants étaient en grève.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le 17 mars dernier, le loto organisé par l'Association des Commerçants « Soisy Commerces 2000 » a rencontré un franc succès en accueillant plus de 250 personnes, en période de vacances scolaires, à la Salle des Fêtes.

Nous avons appris la **mise en liquidation** du magasin de la presse du marché Place de l'Eglise. Le bail est donc entre les mains d'un administrateur judiciaire qui peut décider de le céder ou de le résilier. Affaire à suivre.

## POLITIQUE DE LA VILLE

Un **chantier TROC** a été organisé avec l'ADPJ du 4 au 8 mars et concernait 8 jeunes garçons de 14 à 16 ans issus du quartier du Noyer Crapaud.

Les travaux ont consisté à la remise en peinture des murs extérieurs de l'Ecole Jean de la Fontaine et à la remise en peinture de tables et praticables. En contrepartie de ce chantier, les jeunes partiront en séjour moto avec l'ADPJ au mois de juin.

Pour Jean de la Fontaine, la Ville a commandé les treillis bois qui viendront, comme auparavant, agrémenter les murs repeints.

Une **nouvelle Directrice du Centre socio-culturel Les Noëls**, Mlle Marie Bernadberoy, prendra ses fonctions le 22 avril prochain. Un jury constitué de la Présidente de l'association des Noëls, de personnes de la CAF et de représentants de la Ville dont Marie-Claude Da Cruz, a porté son choix sur cette candidate qui présente l'expérience souhaitée pour exercer ces fonctions.

## INFORMATIONS DIVERSES

La Messe en hommage à Georges Pompidou aura lieu ce mardi 2 avril, à 18h30, à l'Eglise Saint-Germain ; vous y êtes tous conviés.

La CAVAM sera présente avec un stand au Salon de l'Emploi public, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, les 4 et 5 avril.

Soisy jeunes talents musique occupera la scène soiséenne le samedi 6 avril prochain, à 19h, à la Salle des Fêtes.

Le Rallye du Petit Citoyen se déroulera le samedi 20 avril prochain et concernera une centaine d'élèves de CM2.

Grand prix de l'Atlantique et prix de la Ville de Soisy, le samedi 20 avril, de 12h à 18h, sur l'hippodrome d'Enghien/Soisy.

Journée portes-ouvertes des serres municipales et de la ferme pédagogique, le 20 avril, de 14h à 18h.

Enfin, je voulais vous faire part du décès de Mme Régine Boullé ; Mme Boullé était Présidente de la copropriété des Parcages et a beaucoup œuvré dans le cadre du projet de résidentialisation et d'amélioration du quartier des Noëls. J'ai représenté la Ville à l'occasion d'une cérémonie en sa mémoire, à l'Eglise, mercredi de la semaine dernière.

---

### Point 0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 FEVRIER 2013

Le procès verbal de la séance du 7 février 2013 est adopté à l'unanimité.

---

### Question n°1 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2012

Rapporteur : M. DACHEZ

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2241-1 prévoit que les collectivités territoriales doivent, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières qu'elles ont réalisées.*

*Ce bilan doit, par ailleurs, être annexé au Compte Administratif de l'exercice comptable auquel il se rapporte.*

*Vous trouverez donc, ci-après, le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Ville en 2012.*

Tableau des acquisitions immobilières

Désignation du bien (terrain immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession de l'immobilisation	Montant en euros	N° d'inventaire
Immeuble	1 rue Boileau	AC 369	Cts PERSIGNAN	SCI 1 rue Boileau	Ville de Soisy sous Montmorency	Droit de préemption	115 000,00 €	2012013
Terrain	Angle rues Egalité et Dures Terres	AK 218	Inter Coop	Valfinance	Ville de Soisy sous Montmorency	Emprise de voirie	34 762,00 €	2012048
Terrain	Le Noyer Crapaud	AK 33	Biens vacants	DNID	Ville de Soisy sous Montmorency	Arrêté d'incorporation	0,00 €	2012101
Terrain	Le Noyer Crapaud	AK 7 AK36	Cts ROGER	Cts ROGER	Ville de Soisy sous Montmorency	Acquisition amiable	150 000,00 €	2012106
Immeuble	5 avenue Voltaire	AB 8 Lots 3, 48, 78	BAUX	PEAN	Ville de Soisy sous Montmorency	Acquisition amiable	88 000,00 €	2012127
Immeuble	3 rue des marronniers	AB 219	Cts LAPERDRIS LE GENTIL	Cts CASADIO	Ville de Soisy sous Montmorency	Droit de préemption	7 000,00 €	2012134
Terrain	Avenue Voltaire	AB 6 AB 614	C.I.F.I.	A.F.C.M.	Ville de Soisy sous Montmorency	Acquisition amiable	25 500,00 €	2012191
<b>Montant total des acquisitions 2012</b>							<b>420 262,00 €</b>	

Tableau des cessions immobilières

Désignation du bien (terrain immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession de l'immobilisation	Montant en euros	N° d'inventaire
Immeuble	26 rue Blanche	AM 202	MARCUZZO	Ville de Soisy sous Montmorency	ABBOU	Cession amiable	282 480,00 €	990071
Terrain	Sente des marcherues	AN 668	Administration des domaines	Ville de Soisy sous Montmorency	FAURIE	Cession amiable	414,00 €	
Montant total des cessions 2012							282 894,00 €	

DELIBERATION N°2013-03.28.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

Et cinq abstentions,

PREND connaissance des acquisitions (pour un montant de 420 262 €) et cessions (pour un montant de 282 894 €) immobilières effectuées durant l'exercice 2012,

CONSTATE qu'elles sont conformes aux autorisations données au Maire par le Conseil Municipal.

## Question n°2 : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2012 - APPROBATION

Rapporteur : M. LEBEGUE

### Introduction de M. le Maire

*Madame, Monsieur, Chers collègues,*

*Cette séance du Conseil Municipal du mois de mars nous permet de vous présenter le Compte Administratif de l'année 2012, et donc des réalisations budgétaires afin de pouvoir, dès le mois de mai prochain, affecter les résultats constatés dans un Budget Supplémentaire ; il sera consacré principalement à des opérations d'investissement.*

*Ce Compte Administratif 2012 présente un niveau global de dépenses de 26,64 M€ et de recettes de 33,05 M€.*

*Ces réalisations permettent de dégager un résultat global de 6,4 M€ que je vous proposerai d'affecter pour une très grande partie au financement d'opérations d'équipement dans la prochaine délibération.*

*Ce Compte Administratif 2012 traduit notre objectif permanent de rigueur et d'optimisation de la gestion que nous souhaitons pour la commune de Soisy-sous-Montmorency.*

*Nous veillons à ces exigences afin d'assurer un service et des équipements de qualité pour nos administrés soisiéens, de façon pérenne.*

*Je n'en dis pas plus et je laisse la parole à M. Daniel Lebègue pour vous présenter, en détails, les réalisations de cette année 2012.*

### Présentation de M. Lebègue

- En 2012, le Compte Administratif présente un niveau de dépenses de 26,6 M€ (33,4 M€ en 2011), et de recettes de 33 M€ (38,8 M€ en 2011) ; diminution due à la cession d'immeubles à K&B en 2011 pour 5,8 M€.
- En 2012, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé de 5,9 M€, et la section d'investissement un résultat cumulé de 0,5 M€ (après financement des RAR 2012).

### Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2012 sont de 17,4 M€ (16,8 M€ en 2011) progressant ainsi de 3,5 % :

- **Administration générale : 5,6 M€ (+ 0,8 %)**

Malgré une augmentation moyenne des prix à la consommation de 2 % en 2012, les dépenses restent globalement contenues avec des postes néanmoins impactés par l'inflation comme :

- les produits alimentaires,
- certains produits manufacturés,
- ainsi que l'énergie.

- **Autres charges de gestion courante : 1,4 M€ (+ 7 %)**

Ces charges concernent notamment les subventions aux associations et le SDIS.

L'évolution de ce poste est liée essentiellement en 2012 à l'augmentation :

- de 2,3 % du contingent SDIS,
- et de 11,8 % pour les subventions aux associations avec des versements complémentaires à Loisirs et Culture, l'Ecole de Musique et de Danse, ainsi qu'à l'ADPJ.

- **Charges de Personnel : pour 9,4 M€ (+ 2,6 %)**

Compte tenu du gel du point d'indice, la masse salariale est impactée principalement de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- **Charges financières pour 1 M€ conforme au budget 2012**

Poste impacté essentiellement par la hausse des intérêts de l'emprunt structuré DEXIA.

## Recettes de Fonctionnement

- Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 21,9 M€ (26,84M€ en 2011).
  - Les recettes de fonctionnement connaissent une diminution de 18 % en un an (en 2011, la commune avait enregistré des produits exceptionnels de cessions immobilières à K&B pour 5,8 M€).
- ❑ **Le produit total des impôts locaux** progresse de 4,4 %, soit un produit supplémentaire de 368 K€ par rapport à 2011 avec :
- le maintien des taux d'imposition depuis 2009,
  - une revalorisation des bases de 1,8 % par la Loi de Finances 2012,
  - et une augmentation physique des bases de 2,6 % (nouvelles constructions, extensions, ...).
- ❑ **Les autres recettes fiscales** de 3,9 M€ progressent de 2,3 % par rapport à 2011 :
- Compte tenu de l'inscription dans ce chapitre, en 2012, du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (321 K€).
  - A périmètre constant, la progression est de 1,1 %.
- Des recettes provenant notamment de :
- la fiscalité (TP) reversée par la CAVAM pour 1,68 M€,
  - la taxe sur l'électricité 272 K€,
  - droits de mutation 668 K€ (- 25 %),
  - Paris hippiques en ligne 710 K€,
  - Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) 152 K€.
- ❑ **Les compensations de taxes** = 291 K€ (-4%)  
Versées par l'Etat au titre des exonérations TH, TF, TP, CET
- ❑ **Le Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** = 289 K€ (-4,5%)
- ❑ **Les dotations et participations de l'Etat** représentent un montant annuel de 4,3 M€ (diminution de - 6,4 % due principalement au transfert du FSRIF en recettes fiscales) :
- Une Dotation forfaitaire = 3,4 M€ (-1 %)
  - La Dotation de Solidarité Urbaine = 214 K€ (figée)
  - La Dotation Nationale de Péréquation = 212 K€ (-10 %)
- ❑ **Les produits des services** pour 1,8 M€ (-2,5 %)  
Ce sont principalement les recettes reçues des usagers pour la restauration scolaire, le sport, la jeunesse, les activités périscolaires, et les crèches, y compris des remboursements de personnels dont celui de l'assainissement intégré depuis 2012 dans l'attribution de compensation de la CAVAM.
- ❑ **Les autres dotations et participations** de 1,5 M€ (+ 58 %)  
En forte augmentation du fait du retard de versement, en 2011, d'une partie du Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires et des participations de la CAF.
- ❑ **Les Autres produits** pour 611 K€ (-4,4 %)  
(revenus des immeubles, indemnités de sinistre ...)

## Dépenses d'investissement

En 2012, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5,1 M€ (-33%)

- 1,5 M€ sont consacrés à des **opérations d'aménagement urbain et de voirie** dont les principales sont :
  - des dépenses de voiries liées à la campagne de rénovation de voiries et de trottoirs,
  - des dépenses liées à l'enfouissement de réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage,
  - opération du contrat régional : création des jardins familiaux au Trou du Loup.

• **Opérations de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux** :

1,2 M€ concernant principalement :

- les Groupes scolaires Descartes, Monnet-Schuman, Saint-Exupéry,
- divers travaux dans la crèche collective, la salle des mariages, logements.

• **662 K€ pour des acquisitions mobilières et immobilières**

- 431 K€ en acquisitions de terrains bâtis et non bâtis,
- environ 231 K€ ont été consacrés à des acquisitions de matériels et équipements divers (équipements informatiques écoles et services, matériels de bureau, mobiliers, matériels et signalisation de voirie).

• **1 M€ ont été affectés au remboursement du capital des emprunts**

• **293 K€ ont concerné la seconde échéance des acquisitions CPAM et Poste**

• **325 K€ ont été versés au titre de subventions d'aménagement**

Recettes d'investissement

En 2012, la section d'investissement présente 9 M€ de recettes :

- dont 4,1 M€ au titre de la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement 2011 affectés à l'autofinancement de l'investissement,
- 2,8 M€ correspondant principalement à la seconde échéance du paiement de terrains par K&B,
- 947 K€ au titre des subventions accordées à la commune par la Région et le Département,
- 482 K€ de FCTVA et de TLE (taxe d'urbanisme),
- 565 K€ au titre des écritures d'ordre (amortissements et écritures de cession).

Conclusion

❖ L'exercice budgétaire 2012 présente des résultats :

- de fonctionnement de 4 M€,
- et d'investissement de 1,8 M€,

❖ Ces résultats cumulés aux résultats 2011 corrigés des restes à réaliser 2012 présentent ainsi des résultats définitifs de :

- de fonctionnement de 5,9 M€,
- et d'investissement de 0,5 M€.

❖ Si certaines opérations sont en cours de réalisation ou reportées, les dépenses d'équipement réalisées entre 2009 et 2012 représentent 86 % des opérations prévues et reportées du programme d'investissement établi dans le Plan Quinquennal.

❖ Les résultats excédentaires dégagés correspondent en partie à comme l'acquisition des Fonderies Bernard, l'extension du cimetière, ou des opérations en cours.

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Compte Administratif de la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour l'exercice 2012 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 3 952 376,25 €.*

*En 2012, la section d'investissement présente un excédent qui s'établit à hauteur de 1 715 654,74 €.*

*Après prise en compte des restes à réaliser 2012 et des résultats 2011, l'exercice 2012 présente un résultat cumulé net de 6 408 177,17 €.*

*Le Compte Administratif de la Ville de Soisy-sous-Montmorency se présente dans les grandes masses comme suit :*

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011		2 138 237,13 €		1 956 630,04 €		4 094 867,17 €
Opérations de l'exercice 2012	5 142 946,72 €	6 858 601,46 €	17 990 793,19 €	21 943 169,44 €	23 133 739,91 €	28 801 770,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 142 946,72 €</b>	<b>8 996 838,59 €</b>	<b>17 990 793,19 €</b>	<b>23 899 799,48 €</b>	<b>23 133 739,91 €</b>	<b>32 896 638,07 €</b>
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	-	3 853 891,87 €	-	5 909 006,29 €	-	9 762 898,16 €
Restes à réaliser 2012	3 512 790,22 €	158 069,23 €	-	-	3 512 790,22 €	158 069,23 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 655 736,94 €</b>	<b>9 154 907,82 €</b>	<b>17 990 793,19 €</b>	<b>23 899 799,48 €</b>	<b>26 646 530,13 €</b>	<b>33 054 707,30 €</b>
<b>RESULTATS NETS CUMULES 2012</b>	-	<b>499 170,88 €</b>	-	<b>5 909 006,29 €</b>	-	<b>6 408 177,17 €</b>

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. le Maire remercie M. Lebègue et Mme Lecuyer pour leur présentation.

M. Gauvin note des dépenses d'équipement à hauteur de 15 M€ sur lesquelles 7 M€ n'ont pas été engagés ni mandatés ; il souhaiterait donc connaître les investissements qui ont été écartés.

M. Lebègue précise qu'il s'agit non pas d'investissements écartés mais soit de projets entamés mais pas pour leur totalité ou encore reportés à 2013. Il cite, comme exemple, l'achat des Fonderies Bernard, les jardins familiaux, l'avenue Victor Hugo, l'avenue d'Alembert ou encore les travaux de menuiseries extérieures à l'école Descartes. Ces investissements ont été inscrits, à nouveau, au Budget Primitif 2013 et nous retrouverons au Budget Supplémentaire 2013 les restes à réaliser de ce Compte Administratif 2012.

M. le Maire indique aussi le décalage de 6 mois des opérations du Contrat Régional ou encore les travaux de l'avenue Gavignot qui nécessitent les diagnostics préliminaires des nombreux concessionnaires impliqués.

M. Morot-Sir rappelle que l'encours de la dette comprend un emprunt de 4 M€ de Dexia, un emprunt toxique, sur un taux figé de 12,5 % ce qui paraît assez conséquent.

M. Lebègue indique que ce prêt a effectivement déjà plus de 3 ans et qu'il est donc sur un taux figé. Nous avons des discussions avec Dexia pour négocier une sortie de ce prêt mais aucune solution pérenne ne nous a, jusqu'à présent, été proposée. Le surcoût des intérêts a été financé en 2012 comme il le sera en 2013.

Un jugement du Tribunal Administratif de Nanterre sur ce type d'emprunt a permis de revenir sur une application du taux indexé avec le taux d'intérêt légal. Nous sommes dans ce même cas de figure du Conseil général de la Seine-Saint-Denis ; nous avons donc assigné Dexia la semaine dernière auprès du Tribunal Administratif ; nous vous communiquerons la suite de cette procédure contentieuse.

M. le Maire, constatant qu'il n'y a pas d'autre question, se retire de la salle ; la présidence est assurée par le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, M. Thévenot qui procède au vote du Compte Administratif.

#### DELIBERATION N°2013-03.28.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. Lebègue,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-sept voix « pour »,

Et cinq abstentions,

M. Strehaiano ne prenant pas part au vote,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2012,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2012, après en avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion.

---

M. le Maire assure de nouveau la présidence.

---

### Question n°3 : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE MONTMORENCY POUR L'EXERCICE 2012 - APPROBATION

Rapporteur : M. LEBEGUE

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Trésorier de Montmorency présente au Conseil Municipal le Compte de gestion du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2012.*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations qui lui ont été prescrites, le Conseil Municipal doit approuver le Compte de Gestion.*

*Ce document est conforme au Compte Administratif 2012 de la Ville.*

#### DELIBERATION N°2013-03.28.03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter les Budget Primitif, et Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 ainsi que la Décision Modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. Lebègue,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Question n°4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE –**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012**

**Rapporteur** : M. LEBEGUE

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Conseil Municipal doit se prononcer, par une délibération, sur l'affectation des résultats excédentaires du Compte Administratif de l'exercice 2012.*

*Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2012 sont les suivants :*

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b><u>Résultats hors restes à réaliser</u></b>			
Excédent	3 853 891,87 €	5 909 006,29 €	9 762 898,16 €
<b><u>Restes à réaliser</u></b>			
Déficit	- 3 354 720,99 €	-	- 3 354 720,99 €
<b><u>RESULTAT</u></b>			
Excédent	499 170,88 €	5 909 006,29 €	6 408 177,17 €

*La section d'investissement présente, pour l'exercice 2012, un résultat excédentaire qui ressort à 499 170,88 € et est maintenu en section d'investissement.*

*Concernant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2012, soit 5 909 006,29 €, il est proposé d'opérer l'affectation de la manière suivante :*

- 5 000 000 € pour financer des opérations d'investissement programmées dans le Plan Quinquennal,*
- maintenir 909 006,29 € en section de fonctionnement.*

Investissement	Dépenses	Recettes
1068 (financement dépenses 2013)		5 000 000,00 €
Excédent d'investissement 2012(c/001)		499 170,88 €
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement 2012 (c/002)		909 006,29 €
		6 408 177,17 €

DELIBERATION N°2013-03.28.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,  
SUR le rapport de M. Lebègue,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR vingt-huit voix « pour »,  
ET cinq abstentions,

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2012 selon les modalités exposées ci-dessus.

Question n°5 : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2013 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. DACHEZ

**EXPOSE DES MOTIFS**

La commune de Soisy-Sous-Montmorency a adopté, en juin 2009, un Plan Quinquennal de programmation des dépenses communales, mais aussi des recettes prévisionnelles. L'élaboration de ce Plan Quinquennal a pour objectif la détermination du niveau de financement d'opérations d'équipements structurants pour la commune sur la période 2009-2014.

Ce Plan Quinquennal 2009-2014 a été évalué à mi-mandat et certains paramètres ont fait l'objet d'actions correctives.

Ainsi, concernant la fiscalité locale, il était prévu de ne pas activer le levier fiscal pour l'année 2013, et cette hypothèse a donc été retenue et présentée dès le débat d'Orientations budgétaires ; elle a été intégrée pour l'évaluation du produit de la fiscalité inscrit dans le Budget primitif 2013.

Aussi, le Budget Primitif 2013 a-t-il été élaboré, comme en 2012, sans recourir au levier fiscal, en appliquant, par prudence, le seul coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1,018 prévu par la Loi de Finances pour l'année 2013.

Par conséquent, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2013 présenté le 8 novembre 2012, et à la présentation du Budget Primitif 2013 adopté le 20 décembre 2012, il est proposé de reconduire les taux votés en 2012 pour l'année 2013 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	Soisy-sous-Montmorency		Taux moyens communaux 2012 au niveau départemental
	Taux 2012	Taux 2013	
Habitation	13,69%	13,69%	22,82%
Foncière (bâti)	14,14%	14,14%	20,26%
Foncière (non bâti)	97,88%	97,88%	63,28%

Il est précisé que la proposition du vote de maintien des taux de fiscalité s'effectue au vu des bases inscrites dans l'état 1259, pour l'année 2013, pour un produit de fiscalité attendu de 8 852 477 €.

Le produit de la fiscalité pour l'année 2013, compte tenu d'une proposition de reconduction des taux, sera ajusté lors de la présentation du Budget Supplémentaire à la prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°2013-03.28.05

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013,

VU le Budget de la Ville pour l'exercice 2013,

VU la Loi de Finances pour 2013 fixant les coefficients de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour l'année en cours,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

VOTE, comme suit, les taux d'imposition pour 2013, inchangés depuis 4 ans :

- taxe d'habitation .....	13,69 p. cent,
- taxe sur le foncier bâti .....	14,14 p. cent,
- taxe sur le foncier non bâti .....	97,88 p. cent.

PRECISE que le produit de la fiscalité attendu pour 2013 fera l'objet des ajustements budgétaires nécessaires.

---

Question n°6 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2013 - ATTRIBUTION

Rapporteurs : M. THEVENOT – MME LARDAUD – M. BARNIER – M. SURIE – M. VIGNAUX – M. LE MAIRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Les différentes commissions ont étudié les demandes de subventions déposées par les associations.*

*Le montant total des subventions proposées s'élève à 776 644,40 €, dont le détail par association figure en annexe.*

*Il convient de souligner que des subventions ont été attribuées lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 et ce pour un montant de 52 248 € à l'Association pour la Défense et la Prévention de la Jeunesse et pour un montant de 8 200 € s'agissant de la subvention de programmation artistique de l'Ecole de Musique et de Danse.*

*Avec ces deux subventions, l'ensemble des subventions accordées ou à accorder totalisent un montant de 837 092,40 €.*

*Il est proposé de délibérer sur ce dossier.*

M. le Maire demande aux Adjoints au Maire de présenter, chacun leur tour, les subventions qui concernent leur délégation.

C'est ainsi que M. Thévenot donne lecture des propositions de subventions pour l'enseignement, Mme Lardaud pour les associations culturelles, M. Barnier pour l'encouragement au sport, M. Surie pour les aides sociales, M. Vignaux pour les aides au commerce et M. le Maire pour diverses associations.

DELIBERATION N°2013-03.28.06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 20 décembre 2012 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU le Budget de la Ville pour l'exercice 2013,

VU l'avis des différentes commissions concernées,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Barnier, M. Surie, M. Vignaux et M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions pour 2013, à raison d'un montant total de 776 644,40 € aux associations dont le détail figure en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice 2013.

---

Question n°7 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (CAVAM) –  
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) –  
APPROBATION DU RAPPORT DU 30 JANVIER 2013 PREVOYANT LE MONTANT PREVISIONNEL 2013  
DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Rapporteur : M. DACHEZ

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Dans le cadre de la T.P.U. instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et de la cotisation foncière économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une attribution de compensation a été fixée relativement aux transferts de recettes fiscales et aux charges résultant des transferts de compétences mis en œuvre à compter de la création de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency.*

*L'attribution de compensation est impactée, chaque année, des dépenses associées au transfert de compétences ou à d'éventuelles régularisations justifiant la révision de son montant.*

*Il s'avère nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements portant sur :*

- le différentiel de masse salariale de la Police Municipale minoré du GVT porté par la CAVAM constaté au 31 décembre 2012,*
- le coût des mises à disposition de personnels dans le cadre de manifestations communales ou intercommunautaires,*
- le forfait destiné à couvrir les charges des postes de Police Municipale,*
- l'utilisation de l'équipement nautique par les scolaires.*

*La méthode d'ajustement de ces dépenses de Police Municipale vise à répercuter au réel, sur chaque commune, le différentiel de masse salariale minoré du GVT porté par la CAVAM, les frais de mise à disposition du personnel de Police Municipale dans le cadre de manifestations communales ou communautaires, les dotations véhicules compte tenu des extensions du parc automobile constatées ainsi qu'un abondement de compensation pour la gestion directe des postes de police par les communes.*

*Ces ajustements, ainsi évalués, ont fait l'objet d'un débat en Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de sa séance du 30 janvier 2013, dont les conclusions ont été approuvées par délibération du Conseil de Communauté le 13 février 2013.*

Le montant de l'Attribution de Compensation versé aux communes s'établit, en 2013, à hauteur de 7 489 862,54 €, dont pour Soisy-sous-Montmorency, 1 679 776,82 €.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver le montant de l'Attribution de Compensation 2013.

DELIBERATION N°2013-03.28.07

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 portant dispositions relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2013 approuvant le rapport de la CLETC du 30 janvier 2013 évaluant le reversement aux communes après ajustement des coûts liés au transfert des Polices Municipales et diverses régularisations,

CONSIDERANT que l'Attribution de Compensation versée, chaque année, aux communes membres, est recalculée lors de chaque nouveau transfert de charges ou lors d'éventuelles régularisations nécessitant la révision de son montant,

CONSIDERANT que le montant de l'Attribution de Compensation ainsi que ses modalités de versement sont fixés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

ADOpte l'Attribution de Compensation versée à la Commune de Soisy-sous-Montmorency, à hauteur de 1 679 776,82 €,

APPROUVE le rapport de la CLETC du 30 janvier 2013.

---

Question n°8a : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – PROPOSITION DE PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES – MARCHÉ COUVERT COMMUNAL – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE RAVALEMENT

Rapporteur : M. MARCUZZO

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'aide aux commerces, la Commune souhaite effectuer la rénovation du marché communal pour l'ensemble du bâti.

Le coût global de l'opération - Rénovation du marché communal couvert :

- Menuiseries métalliques extérieures et encadrement des portes d'accès
- Sols des étals
- Murs extérieurs – Parement en briquettes
- Ravalement des façades
- Allées piétonnes du marché
- Total HT 139 842,00 €
- TVA 19,6% 27 409,03 €
- Total T.T.C 167 251,03 €

La subvention sollicitée représente 19 % (taux d'aide pondéré) de la dépense totale HT, soit 26 569,98 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter cette subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités.

**DELIBERATION N°2013-03.28.08A**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de M. Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités dans le but de rénover le marché communal couvert,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite sera le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €	
		Budget communal TTC	Subv. Conseil Général 19% HT
139 842,00 €	167 251,03 €	140 681,05 €	26 569,98 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, les différences entre les taux attendus et les taux réellement attribués, ainsi que les financements complémentaires globaux.

**Question n°8b : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – PROPOSITION DE PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES – EGLISE – MISE EN VALEUR DES FAÇADES ET RAVALEMENT**

**Rapporteur** : MME LARDAUD

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de son programme d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux, la Ville souhaite entreprendre la rénovation de l'église communale qui prévoit la reprise de l'ensemble des éléments de façade et le ravalement.

**Le coût global de l'opération - Rénovation et ravalement de l'église communale non classée :**

- Préparation des supports et ravalement extérieur
- Fenêtres et portes
- Menuiserie et serrurerie

**Le coût global de l'opération :**

- Total HT 193 490, 00 €
- TVA 19,6% 37 924,04 €

- Total T.T.C

231 414,04 €

La subvention sollicitée représente 19 % d'une dépense plafonnée à 100 000 €, soit 19 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter cette subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités.

DELIBERATION N°2013-03.28.08B

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de Mme Lardaud,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités dans le but de rénover l'église communale avec des travaux de façades et de ravalement,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite sera le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €	
		Budget communal TTC	Subv. Conseil Général (19% plafond 100 000 €) HT
193 490,00 €	231 414,04 €	212 414,04 €	19 000,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, les différences entre les taux attendus et les taux réellement attribués, ainsi que les financements complémentaires globaux.

Question n°8c : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – PROPOSITION DE PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ANDRE NORMAND – RENOVATION COMPLETE ET EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Rapporteur : MME BONNEAU

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de sa politique éducative et d'accueil des enfants scolarisés en maternelle et primaire, la commune veille à disposer de structures d'accueil adaptées aux projets éducatifs et aux besoins des enfants.

Ainsi, la commune dispose de centres de loisirs maternels et primaires ouverts pendant les vacances scolaires, les mercredis et pour l'accueil périscolaire.

En 1989, la commune a construit un centre de loisirs primaire André Normand qui nécessite, aujourd'hui, des opérations de rénovation et d'adaptation des locaux aux nouveaux besoins pédagogiques et aux effectifs accueillis.

La commune souhaite augmenter la capacité d'accueil de cette structure de 104 à 130 enfants.

**Le coût global de l'opération – Rénovation complète et extension de la capacité d'accueil du Centre de Loisirs André Normand**

- Total HT	887 608,44 €
- TVA 19,6%	173 971,25 €
- Total T.T.C	1 061 579,69 €

Cette opération prévoit les travaux et aménagements suivants :

- Ravalement
- Etanchéité des toitures terrasses
- Habillage et isolation des façades extérieures
- Menuiserie extérieure
- Cloisons – Plafonds suspendus
- Menuiserie Bois
- Revêtement sols – Peinture
- Plomberie
- Electricité

La subvention sollicitée représente 19 % (taux pondéré) d'un montant total de dépenses plafonnées à 700 000 €, soit 133 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités.

**DELIBERATION N°2013-03.28.08C**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de Mme Bonneau,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités dans le but de rénover et d'étendre la capacité d'accueil du Centre de Loisirs André Normand,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite sera le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Caisse d'Allocations Familiales 30% (prorata de la surface pédagogique)	Conseil Général 19 % HT (plafond de dépenses 700 000 €)

887 608,44 €	1 061 579,69 €	733 738,81 €	194 840,88 €	133 000,00 €
--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, les différences entre les taux attendus et les taux réellement attribués, ainsi que les financements complémentaires globaux.

**Question n°8d : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – PROPOSITION DE PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES – AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS ET CREATION D'UN TERRAIN DE JEUX POUR LE QUARTIER DES NOËLS**

**Rapporteur** : M. SURIE

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de son programme d'aménagement urbain et de partenariat avec les bailleurs sociaux, la commune a souhaité participer à l'opération de rénovation et de restructuration du parc immobilier du bailleur France Habitation dans le quartier des Noëls.

La commune a acquis la structure accueillant le centre socioculturel des Noëls dont elle assure le co-financement du budget fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi qu'un terrain de 4 300 m<sup>2</sup> situé à l'ouest de la résidentialisation.

La ville souhaite, dans le cadre de cette opération globale, aménager ce terrain en espaces verts et y créer un terrain de sports ouvert aux habitants du quartier et des quartiers voisins.

**Le coût global de l'opération – Aménagement des espaces verts et création d'un terrain de sports :**

- Total HT	491 683,50 €
- TVA 19,6%	96 369,97 €
- Total T.T.C	588 053,47 €

Cette opération prévoit les travaux et aménagements suivants :

- Travaux préparatoires, démolition, terrassement et assainissement
- Eclairage public
- Création des chemins piétons
- Création d'un terrain multi jeux (9,36 % du montant global)
- Equipement de bancs, corbeilles, portail
- Engazonnement et plantations

La subvention sollicitée représente 19 % d'un montant de travaux HT avec un plafond de 400 000 €, soit 76 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter cette subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités.

**DELIBERATION N°2013-03.28.08D**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de M. Surie,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités dans le but d'aménager des espaces verts et de créer un terrain de sports dans le quartier des Noëls,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite sera le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Conseil Général (19 % HT plafond 400 000 €)	ETAT DETR (40% plafond 350 000 €)
491 683,50 €	588 053,47 €	372 053,47 €	76 000,00 €	140 000,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, les différences entre les taux attendus et les taux réellement attribués, ainsi que les financements complémentaires globaux.

Question n°8e : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE – PROPOSITION DE PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COLLECTIVITES – GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - RENOVATION

Rapporteur : M. VERNA

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de sa politique éducative et d'entretien des bâtiments scolaires, la ville souhaite effectuer une rénovation complète du groupe scolaire Jacques Prévert.

Le coût global de l'opération - Rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert :

- Gros œuvre et Maçonnerie
- Electricité
- Plomberie
- Faux plafonds
- Peinture et ravalement
- Etanchéité des toitures
- Voilages

Le coût global de l'opération :

- Total HT 520 155,10 €
- TVA 19,6% 101 950,40 €
- Total T.T.C 622 105,50 €

La subvention sollicitée représente 34 % (taux d'aide pondéré) de la dépense totale HT, soit 176 852,73 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter cette subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités.

DELIBERATION N°2013-03.28.08E

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de M. Verna,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités dans le but de rénover le groupe scolaire Jacques Prévert,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite sera le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal  TTC	Subv. Conseil Général 34% HT	DETR 40% (350 000 € plafond)  HT
520 155,10 €	622 105,50 €	305 252,77 €	176 852,73 €	140 000,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, les différences entre les taux attendus et les taux réellement attribués, ainsi que les financements complémentaires globaux.

Question n°9a : GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT – RESTRUCTURATION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – ANNEE 2013

Rapporteur : M. VERNA

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Dans le cadre de sa politique éducative et d'entretien des bâtiments scolaires, la Ville mène un programme conséquent de rénovation de l'ensemble des groupes scolaires communaux.*

*Après les établissements Monnet Schumann, Saint-Exupéry, et Descartes, la commune souhaite effectuer, au cours de l'été 2013, une opération de rénovation complète du groupe scolaire Jacques Prévert.*

*Ce groupe scolaire a été construit en 1983, et accueille les élèves de maternelle des résidences du quartier du Noyer Crapaud.*

*Cette école compte trois classes, une salle réservée au RASED ainsi que le Centre de Loisirs Maternels de ce quartier.*

Le coût global de l'opération - Rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert :

Gros œuvre et Maçonnerie

Electricité

Plomberie

Faux plafonds

Peinture et ravalement

Etanchéité des toitures

Voilages

Le coût global de l'opération :

- Total HT	520 155,10 €
- TVA 19,6%	101 950,40 €
- Total T.T.C	622 105,50 €

Ces travaux sont susceptibles d'être retenus au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2013 pour un financement de 40 % du montant hors taxes avec un montant plafond de 350 000 € HT, soit 140 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention, au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013.

**DELIBERATION N°2013-03.28.09**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de M. Verna,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 dans le but de restructurer le groupe scolaire Jacques Prévert,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R 2013 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Subv. Conseil Général 34% HT	DETR 40% HT (Plafond de 350 000 €)
520 155,10 €	622 105,50 €	305 252,77 €	176 852,73 €	140 000,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

**Question n°9b : AMENAGEMENTS D'ESPACES VERTS ET CREATION D'UN TERRAIN DE JEUX POUR LE QUARTIER DES NOËLS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – ANNEE 2013**

**Rapporteur** : M. SURIE

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de son programme d'aménagement urbain et de partenariat avec les bailleurs sociaux, la commune a souhaité participer à l'opération de rénovation et de restructuration du parc immobilier du bailleur France Habitation dans le quartier des Noël's.

La commune a acquis la structure accueillant le centre socioculturel des Noël's dont elle assure le co-financement du budget fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi qu'un terrain de 4 300 m<sup>2</sup> situé à l'ouest de la résidentialisation.

La ville souhaite, dans le cadre de cette opération globale, aménager ce terrain en espaces verts et y créer un terrain de sports ouvert aux habitants du quartier et des quartiers voisins.

Le coût global de l'opération – Aménagement des espaces verts et création d'un terrain de sports :

- Total HT	491 683,50 €
- TVA 19,6%	96 369,97 €
- Total T.T.C	588 053,47 €

Cette opération prévoit les travaux et aménagements suivants :

- Travaux préparatoires, démolition, terrassements et assainissement
- Eclairage public
- Création des chemins piétons
- Création d'un terrain multi jeux
- Equipement de bancs, corbeille, portail
- Engazonnement et plantations

Ces travaux sont susceptibles d'être retenus au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2013 pour un financement de 40 % du montant hors taxes avec un montant plafond de 350 000 € HT, soit 140 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013.

DELIBERATION N°2013-03.28.09B

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement durable du 21 mars 2013,

SUR le rapport de M. Surie,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 dans le but d'aménager des espaces verts et de créer un terrain de sports dans le quartier d'habitat social Les Noël's,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R 2013 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Conseil Général (19 % HT plafond 400 000 €)	ETAT DETR (40% plafond 350 000 €)
491 683,50 €	588 053,47 €	372 053,47 €	76 000,00 €	140 000,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°10 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –  
REPORT DE SON APPLICATION A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : M. THEVENOT

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Décret sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire a été publié au Journal Officiel le 26 janvier 2013. Deux objectifs sont poursuivis, mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire.

Ce décret prévoit de respecter 24 heures de cours par semaine en instaurant :

- une demi-journée d'école supplémentaire d'un maximum de 3 h 30 (mercredi ou samedi matin),
- quatre journées complètes de 5 h 30 maximum,
- un temps méridien de 1 h 30 minimum,
- une aide pédagogique complémentaire pour les élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage, assurée par l'Education nationale.

A la demande d'une majorité de fédérations de parents d'élèves, une consultation a été réalisée auprès des familles.

L'analyse des réponses, fait apparaître que la majorité des parents souhaite une plus large concertation autour de la mise en place de la réforme, et demande pour cela son report à la rentrée scolaire 2014/2015.

Les derniers résultats du dépouillement ayant été mis sur les sous-mains des Conseillers Municipaux ; M. Thévenot précise certains points :

**Rappel du calendrier :**

- *Jeudi 24 janvier 2013* : lettre de M. le Ministre de l'Education nationale aux Maires dont la conclusion est la suivante : « Le succès de cette réforme des rythmes éducatifs repose notamment sur vous (M. le Maire) et sur la qualité du dialogue que les acteurs locaux sauront nouer au niveau territorial ».

- *Samedi 26 janvier 2013* : publication au JO du Décret sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

- *Lundi 4 février 2013* : invitation des Maires, des Présidents des Communautés d'Agglomération ou des communes, par Mme la Directrice Académique des services de l'Education nationale du Val d'Oise à une réunion sur la préparation de la rentrée 2013 en présence de M. le Préfet.

- *Mardi 5 février 2013* : réunion des deux commissions scolaires en présence des 11 directeurs (trices) d'école, en présence de M. Fontaine (Inspecteur de l'Education nationale).

- *Jeudi 7 février 2013* : envoi d'une lettre de consultation aux 72 représentants élus des parents d'élèves. Retour pour le 18 février 2013.

Les représentants des parents d'élèves de 4 écoles sur 11 acceptent de faire le sondage auprès des parents.

- *Mardi 12 février 2013* : grève importante sur Soisy des enseignants (59 enseignants sur 65 sont en grève).

- *Du mardi 19 au mardi 26 février 2013* : M. Thévenot et Mme Bonneau assistent aux 11 conseils d'écoles.

Sur la date d'application de la réforme, 94 % des membres de conseil sont pour le report en septembre 2014.

- *Lundi 25 février 2013* : M. Thévenot représente M. le Maire lors de la visite de M. Peillon à Gonesse.

- Etant donné que 7 écoles sur 11 souhaitent que la consultation soit faite par la Mairie, M. le Maire envoie dès le 26 février un courrier à l'ensemble des parents d'élèves des 1 707 élèves scolarisés à ce jour.

**Résultats des sondages :**

Suite à la Lettre de M. le Maire du 27 février 2013, le Service Education et Action scolaire a reçu 1 036 réponses sur 1 707 élèves inscrits, ce qui fait un pourcentage de participation de 60,69 %, ce qui est particulièrement important. Je rappelle qu'aux élections de parents d'élèves d'octobre 2012, nous avons une participation de 43,5 % en maternelle et de 35, 50 % en élémentaire.

I. Pour la date de mise en application des nouveaux rythmes scolaires, le pourcentage en suffrages exprimés est le suivant :

2013 : 225/801 = 28.08 %  
2014 : 576/801 = 71.91 %

II. Pour le choix de la demi-journée supplémentaire :

Mercredi matin : 884/987 = 89.56 %  
Samedi matin : 103/987 = 10.44 %

III. Pour l'accueil assuré par la mairie 3h par semaine :

13h30/14h15 : 272/930 = 29.25 %  
15h45/16h30 : 658/930 = 70.75 %

Au niveau de l'analyse des réponses de parents d'élèves au questionnaire, 8 écoles sont au dessus de 55 % :

<i>Ecoles</i>	<i>Résultats sondage</i>	<i>Comparaison élection oct. 2013</i>
Les Sources	94.92 %	48 %
Robert Schuman	90.48 %	39 %
Emile Roux 1	77.14 %	44 %
Jacques Prévert	76.39 %	59 %
Descartes élémentaire.	70.44 %	41 %
Emile Roux 2	70.07 %	37 %
Saint-Exupéry élémentaire.	58.26 %	16 %
Jean Monnet	55.81 %	75 %
Saint-Exupéry maternelle	46.94 %	39 %
Jean de la Fontaine	40.76 %	32 %
Descartes maternelle	27.23 %	40 %

Au nom du Conseil Municipal, je remercie le Service Education et Action scolaire, qui sous la direction de M. Garcia, a procédé au dépouillement de ce sondage qui a permis la réalisation de 3 tableaux d'analyse :

- 1 synthèse par école des réponses,
- 1 analyse détaillée par école de toutes les réponses,
- 1 présentation détaillée par classe des résultats.

**Conclusion :**

Je vous livre en conclusion un extrait du livre que M. Peillon vient de publier « refondons l'école » (page 60) :

« Pour que la réforme des rythmes scolaires se traduise partout, par une nouvelle culture des temps éducatifs, par de nouvelles relations entre les partenaires de l'école, il faudra bien davantage que quelques mois ».

M. le Maire remercie M. Thévenot pour ses explications.

Il remercie aussi M. Garcia, Responsable du Service Education et Action scolaire pour ce travail de dépouillement des 1 036 retours de questionnaires.

Il tient aussi à souligner le travail de parfaite concertation menée par M. Thévenot et Mme Bonneau en un temps record pour permettre de délibérer, ce soir, sur ce report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014.

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mlle Bérot, avec l'analyse des réponses, comprend le report de la réforme à 2014. Par contre, elle souhaiterait savoir si le temps périscolaire sera bien celui de la fin de journée.

M. Thévenot précise que des groupes de travail vont maintenant être créés comme nous avons pu le faire pour le PEL. Nous allons travailler, à partir du mois d'avril, pour préparer cette réforme de 2014 sur Soisy-sous-Montmorency.

Pour M. le Maire, nous avons encore un peu de temps devant nous pour bien nous organiser. Il cite l'adage suivant : « le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui » pour appuyer le fait que cette année va nous permettre de prendre en considération l'ensemble des facteurs de cette réforme avec la communauté éducative. Il faut s'organiser avec le travail de la commission scolaire et de la commission de la réussite éducative mais aussi avec les enseignants ou encore le personnel communal. Il s'agit d'un partenariat étroit entre nous tous pour réfléchir dans l'intérêt de l'enfant. Bien entendu, vous serez informés de la suite de ces travaux.

M. Delcambre revient sur un point de détail pour bien comprendre la précision de M. Thévenot sur « 26 feuillets » ; de quoi s'agit-il en fait ?

M. Thévenot précise qu'il s'agit du dépouillement de l'ensemble des questionnaires qui a donné un recueil de 26 pages pour le détail des réponses.

#### DELIBERATION N°2013-03.28.10

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Education,

VU le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 paru au JO le 26 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le résultat du sondage effectué, le report de la réforme est majoritairement souhaité par les familles qui demandent la mise en place d'une concertation plus large impliquant tous les acteurs de la communauté éducative dans le cadre d'une démarche d'élaboration partagée,

COMPTE TENU de la nécessité de planifier les recrutements et la formation des personnels appelés à intervenir au sein des ateliers inscrits dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT),

SUR le rapport de M. Thévenot,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FAIT PART de son intention de reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,

CHARGE M. le Maire d'en informer la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.)

Question n°11 : VOYAGE DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE A BORD DE L'ALDEBARAN –  
PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Rapporteur : MME MILLET

**EXPOSE DES MOTIFS**

Chaque année, une classe de C.M.1. d'une école de Soisy-sous-Montmorency bénéficie d'un voyage de fin d'année à bord de l'Aldébaran, bateau de la Marine Nationale dont la Ville de Soisy-sous-Montmorency est « ville marraine ».

Ce séjour, d'une durée de quatre jours, est proposé cette année aux 19 élèves de la classe de C.E.2/C.M.1 de l'école des Sources ; il se déroulera du 21 au 24 mai 2013 à Brest.

Les familles participent à la prise en charge de ce séjour à raison de 18 € par jour et par enfant, soit 72 € pour le séjour, qui est financé comme suit :

- participation des familles (20,25 %)	1 368,00 €
- coopérative scolaire (3,94 %)	266,00 €
- prise en charge de la ville (75,81 %)	<u>5 121,00 €</u>
soit un total de	6 755,00 € T.T.C.

DELIBERATION N°2013-03.28.11

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education/Action Scolaire du 5 mars 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de Mme Millet,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

DONNE un avis favorable à l'organisation de ce séjour,

FIXE la participation des familles à 18 € par jour et par enfant,

DIT que les crédits nécessaires concernant la part communale sont prévus au Budget Primitif 2013.

Question n°12 : COLLEGE DESCARTES – ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 –  
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR UN SEJOUR PEDAGOGIQUE

Rapporteur : MME FRERET

**EXPOSE DES MOTIFS**

A l'initiative de Mme LECOMTE, Professeur du Collège Descartes, Mme VERRECCHIA, Principale du Collège, organise des séjours pédagogiques à l'intention des élèves de son établissement, dans le cadre de programmes culturels ou sportifs et en lien avec les enseignements dispensés.

Cette année, un séjour pour quarante élèves de classes de 5<sup>ème</sup> est proposé. Il se déroulera du mardi 23 au vendredi 26 avril 2013 en Bretagne et en Normandie et aura pour objectif de permettre aux élèves de découvrir des sites prestigieux : la tapisserie de Bayeux, le Mont Saint- Michel, la forêt de Brocéliande et le château médiéval de Chateaubriand.

*Ce voyage présente un coût unitaire de 265 euros par élève pour les quatre jours ; 40 élèves sont préinscrits.*

*M. le Maire propose de participer au financement de ce séjour à hauteur de 80 € par élève ; cette participation serait versée directement aux parents des élèves concernés.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette participation exceptionnelle de 80 € à chacun des participants Soiséens.*

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. Morot-Sir souhaiterait savoir pourquoi la participation de 80 € est elle versée aux parents et pas directement au collège.

M. le Maire précise que cette participation est versée aux seuls Soiséens et que pour respecter ce critère le paiement direct aux parents Soiséens est nécessaire.

M. Delcambre se demande pourquoi ce système est différent de celui du paiement des classes de neige.

M. le Maire indique que les classes de neige sont une organisation directe de la Ville alors que les séjours pédagogiques sont de la compétence du collège. Avec cette participation au collège Descartes, nous pratiquons comme nous le faisons pour le collège Schweitzer avec le Scessam.

#### DELIBERATION N°2013-03.28.12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par le Collège Descartes pour un séjour de quatre jours, du 23 au 26 avril 2013, en Bretagne, pour 40 élèves de classes de 5<sup>ème</sup>.

VU l'état des 40 participants établi par Mme la Principale du Collège René Descartes,

VU l'avis de la Commission des Actions en matière de Réussite Educative du 22 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de Mme Fréret,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une participation de 80 € à chacun des élèves Soiséens du Collège Descartes pour contribuer exceptionnellement à ce séjour,

AUTORISE M. le Maire à verser, à chacune des familles soiséennes dont l'enfant participe au séjour, la somme de 80 € par mandat administratif, et ce au vu de l'état des participants qui sera dressé par Mme la Principale du Collège,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Question n°13 : CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY POUR UN ENFANT SOISEEN

Rapporteur : MME BICHAUD

**EXPOSE DES MOTIFS**

*M. le Maire de Montmorency demande à la ville de Soisy-sous-Montmorency de participer financièrement aux charges de fonctionnement de l'établissement spécialisé de l'école La Fontaine.*

*La commune de Montmorency n'est pas décisionnaire de la scolarisation des enfants fréquentant cet établissement, qui est du seul ressort de l'Education nationale.*

*Un enfant soiséen fréquente depuis le mois de septembre 2012 cet établissement spécialisé.*

*Il est proposé de verser à la mairie de Montmorency la participation financière demandée pour cet enfant, qui s'élève, pour l'année scolaire 2012/2013, à 435,76 €.*

DELIBERATION N°2013-03.28.13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de participation de M. le Maire de Montmorency pour un enfant soiséen fréquentant depuis le mois de septembre 2012 l'établissement spécialisé de l'école La Fontaine,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency ne dispose pas d'établissement de ce type,

VU l'avis favorable de la Commission Education et Action Scolaire du 8 janvier 2013,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de Mme Bichaud,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de verser à la Ville de Montmorency une participation de 435,76 € concernant cet enfant pour l'année scolaire 2012/2013,

DIT que les crédits nécessaires concernant la part communale sont prévus au Budget Primitif 2013.

Question n°14 : CENTRE SOCIAL MUNICIPAL LES CAMPANULES – APPROBATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE DE FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS / ACTIONS DE CONVIVIALITE

Rapporteur : Mlle OZIEL

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Dans le cadre de son dispositif « animation sociale des quartiers », la Région Ile-de-France apporte, annuellement, son soutien à des projets visant à organiser des actions de convivialité sur le principe de la gratuité pour les convives et de leur participation.*

*Les actions éligibles s'adressent essentiellement aux publics issus des territoires en géographie prioritaire et doivent favoriser une mixité sociale.*

*A travers son projet social 2012/2014, le Centre Social Municipal « les Campanules » fait de l'animation de la vie sociale, un axe majeur de son intervention sur le quartier du Noyer Crapaud.*

A ce titre, le Centre social organise, chaque année, plusieurs temps forts sur le quartier, avec notamment :

- une fête de quartier qui se déroulera le samedi 22 juin 2013,
- un arbre de Noël qui aura lieu le mercredi 18 décembre 2013.

Le coût total de cette opération est estimé à 21 740 euros avec une participation de la Ville de 6 350 euros.

Afin de soutenir la réalisation de ces deux opérations, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite une subvention à hauteur de 2 700 euros auprès de la Région Ile-de-France.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de subvention auprès de la Région.

#### DELIBERATION N°2013-03.28.14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Régional du 13 mars 2007 instituant le dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « Animation sociale des quartiers »,

VU le projet social 2012/2014 du Centre Social Municipal « Les Campanules »,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 18 mars 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

SUR le rapport de Mlle Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 2 700 euros,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

---

#### Question n°15 : PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TITULAIRE DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE – SIGNATURE DE L'AVENANT N°7

Rapporteur : M. LE MAIRE

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 23 juin 2005, il a été conclu avec la CAVAM une convention dans le but de fixer les modalités collectives de mise à disposition des agents de Police Municipale.

L'article 2 de la convention dresse la liste des agents mis à disposition.

Il est prévu que toute modification sur le nombre d'agents soit intégrée par voie d'avenant.

Il convient, suite aux différents mouvements de personnel enregistrés en 2012, de réactualiser les effectifs de la police municipale constitués uniquement d'agents titulaires.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à adopter à signer l'avenant n°7.

## DELIBERATION N°2013-03.28.15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les délibérations en date du 23 juin 2005 relatives au transfert du service de la Police Municipale et à la signature des conventions de mise à disposition du personnel titulaire et non titulaire,

VU la délibération en date du 28 juin 2012 autorisant la signature de l'avenant d'actualisation n°6,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°7 relatif à la convention de mise à disposition du personnel service de la Police Municipale.

---

### Question n°16 : PERSONNEL COMMUNAL – RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE – APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*La Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a prévu un dispositif de « résorption de l'emploi précaire » dans la fonction publique. Elle a aussi sécurisé la situation de certains agents en leur garantissant l'accès à un contrat à durée indéterminée. Ainsi nous avons fait bénéficier cinq agents de ces dispositions.*

*Le Décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 crée pendant une durée qui s'étale sur 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès, sous certaines conditions, au statut de fonctionnaires pour les agents non titulaires.*

*Ce programme pluri-annuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis au Conseil Municipal. Il détermine le nombre d'emplois ouverts aux recrutements réservés et est mis en œuvre par décision de l'autorité territoriale.*

*Nous prévoyons ainsi la titularisation après sélection professionnelle de 8 agents actuellement non titulaires et de 4 agents au titre des recrutements réservés sans concours.*

*Indépendamment de ce dispositif, des agents non titulaires sont régulièrement titularisés au sein du personnel communal. En 2011 et en 2012, nous avons procédé à la titularisation de respectivement 3 et 5 agents. La titularisation des agents non titulaires ne remplissant pas les conditions d'ancienneté pour bénéficier du dispositif est également envisagée.*

*Comme le prévoit l'article 17 de la Loi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme pluri-annuel.*

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. Delcambre rappelle qu'il a posé une question en Commission des Finances concernant les effectifs des personnels titulaires et non titulaires ; il souhaiterait une réponse à sa question.

M. le Maire indique, qu'effectivement, cette réponse est bien prévue : « nous avons, en tenant compte de la résorption de l'emploi précaire pour 12 personnes, un effectif de 194 titulaires. Il nous restera donc 21 non titulaires dont 15 agents principalement à la restauration scolaire et 6 agents dans l'attente de la réussite d'un concours de catégorie A ou B.

M. le Maire précise aussi que sur les 15 agents non titulaires de la restauration scolaire, 5 seront bientôt stagiaires.

Nous pouvons conclure que seulement 10 personnes seront non titulaires au terme de la résorption de l'emploi précaire ».

M. Delcombre précise donc que nous avons 5 % de personnes non titulaires.

M. le Maire se dit d'accord sur ce pourcentage qui est particulièrement faible pour des communes de notre strate démographique.

#### DELIBERATION N°2013-03.28.16

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le Décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du dispositif,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 février 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir au titre du dispositif de la sélection professionnelle les emplois suivants :

Année	2013	2014	2015	2016	Nombre total d'emplois
Educateur des activités physiques et sportives	1				1
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	2				2
Agent spécialisé des écoles maternelles	2	2			4
Agent de maîtrise				1	1

DECIDE d'ouvrir au titre des recrutements réservés sans concours les emplois suivants :

Année	2013
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le Centre interdépartemental de gestion pour l'organisation des sélections professionnelles.

Question n°17 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN A TEMPS NON COMPLET – CRECHES COLLECTIVE ET FAMILIALE

Rapporteur : M. LE MAIRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Un emploi de médecin pédiatre vacataire a été créé par délibération en date du 12 décembre 1977 pour la crèche collective.*

*Le médecin assure la surveillance médicale des enfants fréquentant la crèche collective et depuis 1995 la crèche familiale.*

*Suite au départ à la retraite du médecin pédiatre, un recrutement doit être opéré.*

*Devant la difficulté de recruter un médecin-pédiatre, il sera fait appel à un médecin généraliste.*

*Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de médecin à temps non complet.*

*Celui-ci se substituera à l'emploi de médecin-pédiatre.*

DELIBERATION N°2013-03.28.17

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les délibérations du 12 décembre 1977 et du 29 mai 1995 relative à l'emploi de médecin-pédiatre,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de médecin à temps non complet,

FIXE la durée hebdomadaire maximale du temps de travail afférent à cet emploi à 5 heures hebdomadaire et la rémunération horaire à 62 € brut,

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'engagement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Point n°18 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

---

N°	DATE	OBJET
2013-006	18/01/13	Convention de prestation de service avec le « Rendez-vous Scrap » (Soisy-sous-Montmorency) pour l'animation d'un atelier et la fourniture du matériel, le jeudi 7 mars 2013, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, dans les locaux situés 106 avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.
2013-007	18/01/13	Convention de prestation de service avec le « Guitare Club » (Soisy-sous-Montmorency) pour la préparation et l'animation d'un atelier musical, le mardi 12 mars 2013 à la salle Bleuet de l'Hôtel de Ville, de 14h à 17h, à Soisy-sous-Montmorency, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.
2013-008	18/01/13	Convention prestataire de service entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et Mme Laurence ESMIEU, guide conférencière, pour animer des visites culturelles, pendant l'année 2013, selon le programme du Service Animation Jeunesse.
2013-009	21/01/13	Renouvellement, pour l'année 2013, de l'adhésion à l'IFAC 95 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise), pour la formation d'animateurs.
2013-010	22/01/13	Contrat de prestations d'analyses et d'assistance technique avec la société Silliker (17071 La Rochelle) dans le cadre de la réglementation alimentaire.
2013-011	22/01/13	Convention d'occupation à titre précaire d'un pavillon de type F4, situé au 8 avenue du Général de Gaulle à Soisy-sous-Montmorency pour une période de quatre mois maximum, à compter du 22 janvier 2013.
2013-012	23/01/13	Convention tripartite entre la Ville, le Collège Descartes et l'Association « T.U.M.C.L.A.S.S.T. » (95100 Argenteuil) qui s'engage à animer des ateliers de jeux de stratégie au Collège Descartes pour l'année 2013.
2013-013	23/01/13	Utilisation de la plateforme sécurisée de dématérialisation des marchés publics « achatpublic.com » - Abonnement avec le groupe Moniteur pour l'année 2013 : nouvel abonnement pour l'utilisation à distance de la plateforme sécurisée.
2013-014	23/01/13	Contrat de cession entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association ARTEMUSE (77242 Cesson) pour deux séances du conte intitulé « Le Carnaval des animaux », à l'Orangerie du Val Ombreux, le mardi 12 mars 2013, de 14h à 15h30.

---

N°	DATE	OBJET
2013-015	29/01/13	Convention d'occupation à titre précaire d'un logement de type F2 sis au 2 <sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis 6 Place Henri Sestre à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 15 février 2013, pour une période d'un an, soit jusqu'au 14 février 2014.
2013-016	31/01/13	Contrat avec la société SADE (94854 Ivry-sur-Seine) pour la vérification et l'entretien des disconnecteurs antipollution implantés sur le territoire de la Ville de Soisy-sous-Montmorency.
2013-017	31/01/13	Règlement à la CEFCE de l'APCE (75682 Paris) de la participation d'un agent communal à la formation « Animer l'entrepreneuriat sur le territoire », les 30 et 31 mai 2013.
2013-018	31/01/13	Avenant n°1 à la Convention d'occupation du logement de type F3 situé au 1 <sup>er</sup> étage du 6 Place Henri Sestre à Soisy-sous-Montmorency.
2013-019	31/01/13	Règlement à la Trésorerie des EPL (Paris) des frais de cotisation pour la participation d'un agent communal aux formations 2012 du SIPPEREC sur le groupement de commandes Telecom.
2013-020	05/02/13	Convention de mise à disposition d'un local composé de deux pièces à usage administratif sis 156 avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency, entre le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police (SICP) et la Ville de Soisy-sous-Montmorency, à compter du 1 <sup>er</sup> février 2013, pour une période de trois années.
2013-021	05/02/13	Location d'un logement du type F4 sis au 1 <sup>er</sup> étage droite sis 34 avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour une période d'un an, à compter du 15 janvier 2013.
2013-022	05/02/13	Mise à disposition à titre précaire d'une chambre dans un pavillon sis 2 rue Carnot à Soisy-sous-Montmorency pour une durée de six mois, du 15 octobre 2012 au 14 avril 2013.
2013-023	07/02/13	Avenant au contrat de télésurveillance des bâtiments communaux avec la société ERYMA (75011 Paris) concernant l'école maternelle Jacques-Prévert.
2013-024	07/02/13	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence Levincent Samson EURL architectes (75011) pour assister la commune dans le cadre des projets de travaux (Foyer Lucie Raviol, Marché couvert, Eglise Saint-Germain).
2013-025	12/02/13	Règlement à AFOCAL (49100 Angers) des frais de participation d'un agent communal à la formation générale « BAFD » pour une durée de 10 journées, du 25 février 2013 au 1 <sup>er</sup> mars 2013 et du 4 au 8 mars 2013 pour un agent de la commune.

N°	DATE	OBJET
2013-026	12/02/13	Prise en charge de travaux payés par un tiers pour la création d'un poste annexe de Police Municipale au 17 place Mirabeau à Soisy-sous-Montmorency.
2013-027	21/02/13	Convention de prestation de service entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la société Coopérative d'Intérêt Collectif ODCVL pour l'organisation d'un séjour été pour 20 jeunes de 10 à 13 ans, encadrés par 4 animateurs : hébergement en pension complète au centre d'accueil « La Foullade » (880000 Epinal), du 7 au 14 juillet 2013.
2013-028	22/02/13	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition à titre précaire de la SARL GECA : prolongation jusqu'au 31 mars 2013.
2013-029	25/02/13	Convention de séjour entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Vent d'Est » (33930 Vendays-Montalivet) pour l'organisation d'un séjour en pension complète pour un groupe de 20 enfants et 3 accompagnateurs, du 6 au 13 juillet 2013, dans le cadre des activités du Service des Sports.
2013-030	26/02/13	Règlement au CEMEA (95815 Argenteuil cedex) des frais de participation d'une employée communale des centres de loisirs maternels à la formation générale « BAFA » d'une durée de 8 journées, du 27 avril au 4 mai 2013.
2013-031	26/02/13	Règlement à l'IFAC (92665 Asnières-sur-Seine) des frais de participation d'une employée communale des centres de loisirs maternels à la formation « BAFA » approfondissement, d'une durée de 6 journées, du 3 au 8 juin 2013.
2013-032	27/02/13	Convention avec le Centre municipal d'accueil et d'hébergement collectif « Le Cottage des Dunes » (62201 Berck-sur-Mer) pour l'organisation d'un séjour de 2 nuitées, pour 20 enfants de 9 à 12 ans et 3 accompagnateurs, le mercredi 1 <sup>er</sup> mai et le mardi 2 mai 2013, dans le cadre des activités du Service des Sports.
2013-033	27/02/13	Mise à disposition d'une place de stationnement dans l'abri à vélos sécurisé situé place André Foulon, à compter su 16 février 2013.
2013-034	27/02/13	Convention d'occupation à titre précaire d'un logement de type studio situé 5 rue du Jardin Renard à Soisy-sous-Montmorency, du 4 mars 2013 au 7 avril 2013.
2013-035	28/02/13	Location d'un logement de type F3 sis au rez-de-chaussée du 2 rue Blanche à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 9 mars 2013.

---

N°	DATE	OBJET
2013-036	01/03/13	Prestation d'assistance du logiciel Avenio pour l'année 2013 avec la société Di'X (84000 Avignon), à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de un an.
2013-037	06/03/13	Vente d'un véhicule communal référencé Renault type T3X805.
2013-038	08/03/13	Convention d'Objectifs et de Financement CAF pour l'Aménagement de locaux destinés au stockage de couches, structure « petite enfance ».
2013-039	11/03/13	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle n°13-06-07 avec la SARL DEDA (20220 Ile Rousse) concernant la prestation du groupe « A Filetta » dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma » lors du concert du 7 juin 2013, à 20h45, à l'église Saint-Germain de Soisy-sous-Montmorency.

---

Les membres du Conseil Municipal prennent acte, à l'unanimité, de cette liste des décisions.

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 heures 40.

\_\_\_\_\_

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 29 avril 2013.

Le secrétaire de séance,

François ABOUT

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil Général,

Luc STREHAIANO